

2024-1992, 2024-06-24

Groupe	IN, 3	Insecticide
---------------	--------------	--------------------

Safer's®
INSECTICIDE CONCENTRÉ TROUNCE®

Pour la suppression des populations de Pucerons, Cochenilles, Tétranyques, Aleurodes, Cochenilles Des Hespérides, Psylles, Tenthredes Limaces Du Rosier, Tenthredes Limaces Et Perce Oreilles Sur Les Poivrons De Serre, Les poiriers, Les Arbustres, Les Arbres Ornementaux, Ainsi Que Sur Les Herbes Et Epices.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

COMMERCIAL AGRICOLE

PRINCIPE ACTIFS :
Sels de potassium d'acides gras 20,0%
Pyréthrine 0,2%

No. D'ENREGISTREMENT 24363 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES CONTENU

NET : 2 L – 250 L

Woodstream Canada Corporation
Unit 1, 25 Bramtree Court
Brampton, ON L6S 6G2
Tel : (800) 800-1819

MODE D'EMPLOI: Préparer une solution fraîche. L'insecticide Trounce est un produit à action rapide et à dégradation rapide. Lorsque les insectes indiqués font leur apparition, pulvériser toutes les parties de la plante, y compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles. Il faut que la vaporisation soit directe sur les insectes pour maintenir leur contrôle. Ne pas vaporiser les plantes directement exposées au soleil. Appliquer le produit antiparasitaire quand les conditions atmosphériques favorisent un séchage lent, comme par exemple tôt le matin et en fin d'après-midi jusqu'au soir. Plus longtemps la solution reste dans à l'état liquide, plus longtemps le produit sera actif. Le produit peut être employé jusqu'au jour précédant celui de la récolte. Consulter les autorités locales en agriculture pour plus de renseignements sur les moments et le nombre d'applications.

Limitations concernant l'utilisation :

Comme ce produit n'est pas homologué pour combattre les organismes nuisibles dans un habitat aquatique, NE PAS l'employer pour lutter contre des organismes nuisibles aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ou encore les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ne pas mouiller les plantes jusqu'au ruissellement ou jusqu'à ce qu'elles dégouttent.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver au plus à 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons:

Les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon: pulvérisateur manuel ou à dos et application localisée.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon requise (en mètres) pour la protection des:			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur à rampe	Herbes et d'épices du groupe 19		25	4	45	25
Pulvérisateur à jet porté	Poiriers, arbustes et arbres ornementaux	Pulvérisation en début de saison	45	15	50	40
		Pulvérisation en fin de saison	5	10	40	30

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et pulvériser en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes de ces produits d'association.

Les zones tampons relatives à ce produit peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en accédant au Calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

DIRECTIVES D'EMPLOI GÉNÉRALES: Diluer à raison de 5,0 litres de concentré par 100 litres d'eau. Ne pas dépasser un total de 10 applications par saison.

PUCERONS sur les poivrons de serre: Appliquer 250 litres de solution par 4000 m² de serre. Procéder à une application lorsque l'invasion de pucerons atteint le point d'intervention nécessitant des pulvérisateurs de concentré à grand débit. Respecter un intervalle minimum de réapplication de 14 jours.

PUCERONS sur les poiriers, les arbustes et les arbres ornementaux: Vaporiser dès l'apparition des premiers pucerons sur les boutons, les nouvelles pousses, les tiges et le dessous des feuilles. Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes. Répéter les applications toutes les semaines pendant 2 ou 3 semaines et au besoin par la suite. Observez un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements.

COCHENILLES sur les arbustes et les arbres ornementaux: Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 10 à 14 jours.

TÉTRANYQUES sur les poivrons de serre, les poiriers, les arbustes et les arbres ornementaux:

Vaporiser sur toute la surface des plantes une fois par semaine pendant 2 ou 3 semaines, puis au besoin par la suite. Observez un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements. Si possible, le feuillage devrait être aspergé avec de l'eau quotidiennement jusqu'à la disparition des tétranyques.

ALEURODES sur les poivrons de serre: Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 2 semaines.

COCHENILLES DES HESPÉRIDES sur les arbustes et les arbres ornementaux: Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 10 à 14 jours. Le produit est efficace contre cet insecte seulement au stade rampant.

PSYLLES DU POIRIER dans les plantations de poiriers: Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 10 à 14 jours.

TENTHRÈDES LIMACES DU ROSIER ET TENTHRÈDES LIMACES

sur les arbustes et les arbres ornementaux: Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 10 à 14 jours.

PERCE-OREILLES sur les arbustes et les arbres ornementaux: Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 10 à 14 jours.

AVIS À L'ACHETEUR/À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT

AVANT D'UTILISER LE PRODUIT POUR CERTAINES APPLICATIONS SPÉCIALES:

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été développé par des personnes autres que par Woodstream Canada Corporation et a été accepté aux fins d'homologation par Santé Canada en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Woodstream Canada Corporation n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

HERBES ET ÉPICES*

Comprend toutes les récoltes d'herbes et d'épices du groupe 19, pour réduire les populations de pucerons, aleurodes, tétranyques et perce-oreilles. Appliquer 5 litres par hectare de récolte pour 100 litres d'eau, à un volume de pulvérisation de 625 litres par hectare. Ne pas dépasser huit applications par saison de récolte. Appliquer uniquement du sol. Effectuer une application foliaire en utilisant de l'équipement de pulvérisation terrestre traditionnel. Intervalle avant la récolte: 1 jour.

Intervalles d'application :

-Pour les pucerons, appliquer lorsque les pucerons atteignent un niveau nécessitant un traitement.

Respecter un intervalle minimum de réapplication de 14 jours.

-Pour les aleurodes, appliquer toutes les 2 semaines.

-Pour les tétranyques, appliquer toutes les semaines pendant 2 à 3 semaines, puis au besoin par la suite.

Observez une intervalle minimum de 7 jours entre les traitements.

-Pour les perce-oreilles, appliquer tous les 10 à 14 jours.

***Groupe de cultures 19 – Épices et fines herbes:** angélique, anis (graine), mélisse, basilic, bourrache, pimprenelle, camomille, carvi, nigelle, cataire, graines de céleri, cerfeuil (séché), ciboulette, ciboulette chinoise, sauge scolarée, coriandre (feuille), coriandre (graine), balsamite, cumin, aneth, aneth (graine), fenouil, fenouil de Florence, fenugrec, marrube, hysope, baie de genévrier, lavande, citronnelle, livèche (feuille, graine), souci officinal, origan, moutarde (graine), capucine, persil (séché), menthe pouliot, pavot (graine), romarin, rue, safran, sauge, sarriette (des jardins, de montagne), laurier (laurier-sauce), tanaïs, estragon, thym, thé des bois, aspérule odorante, absinthe.

ROTATION DES CULTURES :

Le cas échéant, il faut respecter un intervalle de replantation minimum de 30 jours pour toute culture non indiquée sur cette étiquette.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Le produit peut causer une irritation des yeux et de la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas appliquer pendant la floraison ou lorsque la température excède 28° C. Ne pas pulvériser sur les plantes directement exposées au soleil. **En cas de doute quant à la sensibilité d'une espèce, faire un test sur une petite surface avant de traiter toute la plante ou la récolte.**

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

MISES EN GARDE:

NE PAS pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les délais de sécurité (DS) indiqués dans le tableau suivant :

Délais de Sécurité (DS) / Délais d'Attente Avant Récolte (DAAR)	
Culture	DS et/ou DAAR
Herbes et Épices	1 jour
Poivrons de serre, Poiriers	12 heures
Arbustes et Arbres Ornementaux	

PREMIER SOINS: En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. . Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de

procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

Rampe de pulvérisation ou Pulvérisateur pneumatique: Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Pulvérisateur manuel à compression mécanique: Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Atomiseurs portatifs ou d'équipement portatif à jet porté (goutelettes de taille 0,1-100 µm): Pendant le mélange et le chargement, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, Pendant l'application, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides. La quantité maximale de produit manipulé par jour permise est: 0.05 kg matière actif (25 L Trounce)/jour.

Pour tout autre équipement d'application, y compris une rampe automatique en serre, un pulvérisateur à réservoir dorsal ou un pulvérisateur à main à pression manuelle : Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Éviter que des eaux usées, des effluents ou l'eau de ruissellement contenant de ce produit, parviennent à un lac, un cours d'eau, un étang ou d'autres plans d'eau.

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas l'appliquer là où des ruissellement peuvent se produire.

Éviter de contaminer lacs, étangs et ruisseaux.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

NE PAS appliquer ce produit sur des cultures en fleurs si des abeilles fréquentent le site de traitement. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les abeilles dans les habitats à proximité du site de traitement.

Pour les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (poiriers, arbustes et arbres ornementaux) ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques : **NE PAS** appliquer pendant la période de floraison de la culture

Pour toutes autres cultures: Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Utilisation en serre : Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles. Peut nuire aux abeilles et aux autres arthropodes utiles, dont ceux utilisés pour la production en serre. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans le site à traiter.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés. Les pyréthrinés peuvent avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, Safer's TROUNCE® INSECTICIDE CONCENTRATE contient un insecticide/acaricide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes ou acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à PYGANIC et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le PYGANIC ou les insecticides ou acaricides du même groupe 3 avec des insecticides ou acaricides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Woodstream Canada Corporation Woodstream Canada Corporation au 1-800-800-1819 ou au www.woodstreambrands.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ENTREPOSAGE: Ne pas contaminer l'eau, ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant rincé inutilisable pour tout autre usage. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.